

LE RUGBY SCOLAIRE

« Les Jasmins » d'Agen contre « La Quercynoise »
Jeudi, 10 décembre, à 14 h. 30, les sportifs qui auront la bonne fortune d'être libres ce jour-là pourront assister à un beau match de rugby sur le terrain L-Desprats.
Les Jasmins, du lycée d'Agen et la Quercynoise s'affronteront en un match tout amical. Pour qui connaît la valeur du rugby scolaire, et la réputation de l'équipe des Jasmins, aucun doute que cette partie ne soit passionnante à suivre de bout en bout.
En face de l'équipe agenaise, la Quercynoise, du lycée Gambetta, alignera une équipe dont les progrès s'affirment de jour en jour, et à laquelle nous prédisons, si elle persévère dans ses efforts, une place très honorable dans les futures compétitions scolaires.

ASSOCIATION

Championnat des Pyrénées Promotion d'Honneur. — A Cahors, le Stade Cadurcien bat l'U.S. Colomiers par 3 buts à 1. — Partie de championnat sans histoire, mais rapidement menée, où les deux équipes eurent l'avantage tour à tour. Les Stadistes auraient dû remporter une victoire plus brillante. Ce score consolide néanmoins leur seconde position derrière le Toulouse F.C. (R.) en championnat des Pyrénées.
Les joueurs stadistes : Corbran, Marcaillou, Cutilles, Fournier et Ramon brillèrent particulièrement parmi les onze cadurciens.
E.P.S. (1) bat Stade Cadurcien par 3 à 2.

A Caussade : Stade Caussadais (1) bat S.C. (Réserves) par 4 à 1. — Stade Cadurcien (Cadets) bat S. Caussadais (Cadets) par 1 à 0.

5^e TOUR — 16^e DE FINALE DE LA COUPE DE FRANCE

Dimanche 13 décembre, dans notre paisible cité, aura lieu ce grand match tant attendu de nos sportifs qui opposera l'U.S. Cazères au Stade Cadurcien.
Le public se souvient qu'il y a quelques années à peine, les dirigeants du Stade Cadurcien, soucieux d'une bonne propagande en faveur du ballon rond, firent appel à la prestigieuse équipe de Cazères pour lui donner la réplique. Le temps a passé... Les benjamins du S.C. ont fait leur chemin et cette fois c'est à titre officiel et en un match comptant pour la Coupe de France qu'ils recevront cette brillante équipe garonnaise. Il convient à cette occasion de signaler le caractère particulier et unique de cette rencontre. Trente-deux équipes seulement restent qualifiées pour cette grande épreuve, c'est donc un seizième de finale que le public aura le plaisir de voir pour la première fois dans notre région. Le Comité des Pyrénées ne compte d'ailleurs que quatre clubs qualifiés : Toulouse F.C. (Pro.), Cazères, Luchon et Cahors.
Tandis que Luchon recevra le Toulouse F.C. le Stade devra se départager avec Cazères...

LE STADE MUNICIPAL

Au cours de la récente séance du Conseil municipal, M. Maurice Colomb a présenté un intéressant et important rapport relatif au Stade municipal.
Dans un rapide exposé, il rappelle que la Délégation spéciale avait réuni en juillet dernier une commission composée de représentants qualifiés des diverses sociétés sportives et groupements de jeunesse de notre ville. Après avoir bien examiné la question, cette commission émit l'avis que l'absence de tout organisme responsable chargé de gérer le Stade municipal présentait de très graves inconvénients ; qu'il ne fallait pas rester dans cet état et qu'il fallait confier la gestion du Stade municipal soit à un comité de gestion, soit à la Société sportive la plus importante de la ville, le Stade Cadurcien.
La Délégation spéciale accueillit cet avis et décida qu'il serait établi, entre la ville et le Stade Cadurcien, un projet de contrat.
Ce projet de contrat donne pour un an la gestion du Stade municipal à la Société le « Stade Cadurcien », moyennant des garanties qui assurent les intérêts de la ville et ceux des autres sociétés sportives de Cahors. Il a été soumis à la commission municipale des sports qui lui a donné son entière approbation.
C'est ce contrat que M. Colomb présente et dont il demande l'adoption par le Conseil municipal qui la vote sans opposition.

Aux maraichers

Le bureau du syndicat des maraichers engage tous ses adhérents à retirer dans le plus bref délai tous les engrais qui leur ont été attribués. Il y va de leur intérêt.

Inscriptions pour la saccharine
Un récent communiqué a fait connaître que la date limite d'inscription pour la distribution de la saccharine était fixée au 1^{er} décembre. Cette date est rapportée au 10 décembre 1942.

EDEN

Mardi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche en soirée à 21 h. Jeudi matinée à 15 h. Dimanche deux matinées à 13 h. 45 et à 16 h., un grand film policier : LE DERNIER DES SIX, avec Pierre Fresnay, Complément et Actualités.

Un organisme minéralisé...

...est mis en état de défense contre les diverses maladies qui atteignent surtout les déprimés. Les Sels Largin fournissent un apport de Chlorure de Magnésium, d'oxyde de résistance, plus de vitalité morale et cérébrale, des forces physiques accrues, une souplesse musculaire plus grande et un état général amélioré, du fait que les Sels Largin constituent un désintoxicant hépatique. Les Sels Largin, pour un litre de solution, valent 10 fr. 40 seulement. Ttes Phies.

La femme prolonge sa jeunesse

Des femmes ayant dépassé de beaucoup la quarantaine peuvent conserver charme et éclat si elles soignent leurs malaises avec les gouttes Florides. Cette préparation végétale est faite pour la femme. Elle améliore la circulation, combat vertiges, lourdeurs de jambes, bouffées de chaleur, etc... Le flacon de Gouttes Florides pour trois semaines : 14 fr. 30 seulement. Floride existe également en comprimés : 12 fr. 25, ttes Phies.

La situation est très trouble en Afrique du Nord

La situation est très trouble en Afrique du Nord, surtout au Maroc et dans le département d'Oran, rapportent des Français loyalistes qui, après avoir été arrêtés par les autorités anglo-américaines, se sont échappés et viennent d'arriver à la frontière franco-espagnole.

D'après eux, une sorte de terreur règne dans certaines villes où sont pourchassés non seulement les Français demeurés fidèles au gouvernement du Maréchal, mais encore les éléments gaullistes restés hostiles à l'amiral Darlan et à ses partisans. Les difficultés d'approvisionnement sont considérablement accrues du fait des besoins des troupes anglo-américaines. Celles-ci n'ont pu pourvoir à leur propre ravitaillement, à la suite des pertes navales infligées aux convois par les sous-

marins et les avions de l'axe. De nombreuses réquisitions ont été ordonnées, et la population s'émue du confort qu'exigent les officiers, les sous-officiers et même les simples soldats américains. Les postes émetteurs de T.S.F. multiplient les avis de rappel de classes, sans obtenir les résultats recherchés. Nombreux sont les insoumis qui se réfugient dans les régions montagneuses pour échapper à la mobilisation voulue par les Américains. Le nombre des mobilisés n'atteindrait, jusqu'à présent, pas même 10.000. Réduites ainsi à elles-mêmes, les forces américaines ne disposeraient que d'un matériel et de contingents limités. Par ailleurs, l'activité des sous-marins et des avions de l'axe s'efforce d'empêcher leur renforcement.

CAHORS

HOMMAGE DES MARINS AUX MORTS ET DES CADURCIENS AUX MARINS.

On ne saurait dire quelle émotion grave et poignante s'est dégageée de la cérémonie pendant laquelle vendredi matin, devant le Monument aux Morts, les Pupilles de la Marine sont allés porter leur hommage à la mémoire de ceux qui sont morts pour défendre la Patrie.
Les rites en sont connus et ils se sont déroulés suivant le cérémonial auquel on a déjà assisté souvent. Cette fois pourtant chacun de ces gestes simples et pieusement accomplis avait dans les cours un retentissement douloureux. Il y avait en toutes les âmes le même sentiment, celui « de la grande pitié qui est au pays de France ». Mais, en face de ces tout jeunes gens rangés dans un ordre magnifique et qui, eux, portent toujours l'uniforme français, une ardente volonté d'espoir s'éleva de partout lorsque montèrent au-dessus de la foule les trois couleurs dont les malheurs présents ne peuvent pas effacer la gloire...
On avait eu peu de temps pour préparer la cérémonie. Elle fut pourtant très bien organisée et ses diverses phases s'accomplirent dans un ordre parfait et suivant un ample et beau développement !
Dès avant l'heure marquée, les 5 ou 600 Pupilles de la Marine encadraient le Monument aux Morts. Leurs rangs s'alignaient irrémédiablement sur les bécotes à pompon, les cols bleus sur l'uniforme sombre que ces jeunes portent crânement et dont on les sent fières. Leur fanfare est groupée à gauche et c'est un ensemble d'esprit que ce n'est pas là seulement un souvenir mais une promesse !
Puis, l'une après l'autre, chacune des écoles de la ville arrive avec son plein effectif, prenant sans la moindre confusion sa place marquée sur le terrain. Les élèves se rangent en profondeur encadrés par leurs maîtres et maîtresses. Ils sont tous là, ces porteurs d'espérance, les tout petits, les moyens et les grands, ceux des écoles primaires, des écoles supérieures, des lycées, ceux des écoles des frères et des écoles des sœurs. Toute la jeunesse de Cahors, près de 4.000 enfants et adolescents, forme autour de la vaste place un magnifique rassemblement. Elle est venue saluer la jeunesse de la Marine ; elle est venue s'associer à son hommage au passé et, par delà le triste présent, à sa foi dans l'avenir.
Les membres de la municipalité, du Conseil municipal et les autorités civiles et religieuses de la ville prennent leur place dans les rangs qui encadrent le large espace au centre duquel est dressé le mat au haut duquel montera tout à l'heure le drapeau français.
A 9 heures 30, M. Loïc Petit, préfet du Lot, arrive sur le terrain, accompagné de M. Dijoud, secrétaire général, de M. Gisbert, maire de Cahors et de Mgr Dablan. Le commandement de garde-à-vous immobilise toute la foule tandis que retentit la sonnerie aux champs. Puis c'est la montée des trois couleurs qui n'a jamais été plus émouvante et dont chacun suit des yeux et du cœur l'élévation dans le ciel bleu. Alors, le plus jeune des Pupilles de la Marine, portant la gerbe et précédant M. le Préfet, s'avance vers le Monument au pied duquel il dépose son hommage aux accents de la sonnerie aux Morts suivie d'une lente minute de silence pleine de pensées et de fervent recueillement !
M. le Préfet passe ensuite la revue des Pupilles accompagné du commandant qui lui présente les gradés avec lesquels il s'entretient. Rapprochement, reprise de contact, et l'on devine tout ce que cela doit rappeler de souvenirs à celui qui vient à la vie du bord et commanda les marins à la mer.
Cette émotion se perçoit encore à l'accent dont il parle ensuite, lorsque face aux Pupilles, M. Loïc Petit leur exprime au nom du département les souhaits de bienvenue dans la ville de Cahors. Brèves paroles de chef et d'ami où il se dit certain que les jeunes Pupilles de la Marine, qui seront entourés ici par l'amitié de la population, sauront y donner par leur sérieux, leur tenue et leur discipline un exemple dont la jeunesse cadurcienne ne manquera pas de profiter.
Cette belle et grave cérémonie est terminée. Pupilles et jeunes élèves prennent place pour le défilé. Les Pupilles défilent d'abord devant les écoles alignées le long du boulevard, puis ils s'alignent eux-mêmes un peu plus bas et ce sont les élèves qui défilent devant eux.
Ainsi s'achève une journée qui comptera dans les annales de notre ville de terribles où il a fallu une inconcevable série de circonstances pour qu'elle devint le refuge, même temporaire, de marins !
A ceux-ci, comme à leurs chefs, nous nous permettons d'exprimer les sentiments de cordiale et fraternelle amitié avec lesquels ils sont reçus en Quercy. — E. L.

UN ORDRE DU JOUR du Général Jannekeyn A L'ARMÉE DE L'AIR

Le général Jannekeyn, secrétaire d'Etat à l'Aviation, a adressé l'ordre du jour suivant à l'armée de l'Air :

« Officiers, sous-officiers, caporaux-chefs, caporaux et soldats ;
« Au moment où l'armée de l'Air est contrainte de replier ses ailes, j'adresse un souvenir ému et reconnaissant à tous ceux qui, par leur vie, par leur sang ou par leur cœur, ont créé, maintenu ou développé notre armée ; les plis de nos drapeaux et de nos fanions sont assez lourds d'honneur, de bravoure et de gloire

pour que nous puissions avec fierté regarder le passé et y puiser une raison de plus de croire en les destinées immortelles de notre patrie.

« La grande famille aérienne n'est pas détruite : elle ne vous abandonnera pas. Restez fiers de l'uniforme que vous quittez, orgueilleux de tout ce qu'il représente déjà, en dépit de sa jeunesse, sa solide tradition française.

« Recueillez-vous sans désespérer et tendez vos forces pour le jour où vos ailes pourront s'ouvrir de nouveau.

« Vive le Maréchal ! Vive la France ! »

UN DISCOURS DE M. CHURCHILL "La lutte approche de sa Période la plus tendue"

a déclaré le Premier anglais

Sur les marches de l'hôtel de ville de Bradford, M. Churchill s'est adressé à la foule après sa visite aux usines du nord-est de l'Angleterre.

Il a dit notamment : « La lutte approche de sa période la plus tendue. Le dur noyau de la résistance allemande n'est pas brisé. C'est pourquoi il nous faut rassembler toutes nos forces, et si, par hasard, nous apprenons de bonnes nouvelles inattendues, nous trouverons la matière à nous réjouir. Mais nous ne devons pas compter avec elles. Nous comptons sur notre bras robuste, sur un labeur dur et réel. »

Parlant de la campagne nord-africaine, le Premier Ministre britannique a déclaré : « Nous sommes entrés en Afrique du Nord avec nos alliés les Américains, et nous avons actuellement avancé de l'Océan At-

lantique presque jusqu'au centre de la Méditerranée, mais il nous reste encore 32 km. à parcourir et des combats très violents se déroulent. Je ne puis vous amener à supposer que ce sera une tâche facile à accomplir. »

Après avoir déploré que toutes les classes et tous les partis ne marchent pas absolument côte à côte pour faire face aux erreurs et aux menaces de la guerre, M. Churchill a ajouté :

« Nos ennemis sont très puissants. Ils possèdent plusieurs millions de soldats, des millions de prisonniers. Ils ont des pays riches qu'ils ont conquis. »

En terminant, M. Churchill a mis de nouveau en garde ses auditeurs : « Ne laissez pas, a-t-il dit, la bonne fortune qui vient de nous échoir se transformer en autre chose qu'en moyen de frapper plus fort. »

LA RELEVÉ

Le 100 millième ouvrier spécialiste est parti de Rouen

Le 100.000^e spécialiste partant travailler en Allemagne, M. Raymond Boudou, a quitté Rouen samedi en compagnie d'autres ouvriers rouennais et havrais.

La ration supplémentaire de tabac de fin d'année

Une mise au point du ministère des Finances
Cette année, comme l'an dernier, il a été décidé d'accorder aux fumeurs, à l'occasion du jour de l'an, une ration supplémentaire de tabac.

A ce sujet, il a été indiqué en zone occupée, dans certains journaux et même à la radio qu'en percevant ce supplément les fumeurs seraient dans l'obligation de verser au profit du Secours National une somme de dix francs.

Le ministère des Finances tient à préciser qu'une pareille information est dénuée de tout fondement et qu'il n'est pas dans les intentions de l'administration d'imposer à cette occasion le versement d'aucune somme, à quelque titre que ce soit, en dehors du prix normal de la ration distribuée.

EN PEU DE MOTS...

● Un ingénieur français, M. Georges Beaumont, a trouvé une nouvelle formule simple, efficace et peu onéreuse pour lutter contre l'incendie, en lançant sur un foyer d'incendie un mélange de sable de grès, de bicarbonate de soude et de feldspath.

● L'observatoire de Greenwich annonce que la réception radiophonique sur ondes courtes sera vraisemblablement plus claire l'an prochain, car le nombre des taches solaires sera moins élevé.

● Une affaire relative à un détournement de produits destinés aux prisonniers de guerre et au détriment de la Croix-Rouge de Limoges est actuellement à l'instruction au Parquet. Dans cette affaire a été impliqué M. Chauviret Jean, fils de l'ancien président de la Croix-Rouge locale de Limoges.

● Treize passeurs de la région du Léman, Français pour la plupart, ont été condamnés à diverses peines de prison. Ils avaient introduit clandestinement des réfugiés en Suisse.

TOUTE LA VILLE EN PARLE...

Voulez-vous, Madame, être en beauté ? Avoir des cheveux jeunes, souples, extraordinairement beaux ?

Confiez votre chevelure à une coiffeuse diplômée de Paris qui saura souligner et mettre en valeur votre personnalité.

Application du célèbre Cadurcien « OL-FIAP ».

Nous attendons votre aimable visite au N° 36, rue de la Barre à Cahors (1^{er} étage) ou prenez rendez-vous : Aïlo 665.

Monsieur... Vous hésitez sur le choix de votre coiffeur ?

Une seule et unique adresse ! Au 36, rue de la Barre à Cahors, Monsieur GEORGES, le nouveau maître-coiffeur, vous réservera le meilleur accueil, dans un cadre simple et coquet.

S'y faire coiffer prouvera votre bon goût... S'y faire raser, quelle merveille... mieux qu'une caresse !

PALAIS DES FETES

Mardi 8, mercredi 9, jeudi 10, samedi 12 décembre, soirée 21 h. Dimanche 13, deux matinées : 13 h. 45, 16 h. 30 ; soirée 21 h. : LE MONDE TREMBLERA, avec un bon Complément, France Actualités.

CHRONIQUE DU LOT

DEPOSEZ VOS ARMES

Ce sont toutes les catégories d'armes à feu, détenues par les particuliers, qui, aux termes de la loi du 3 décembre, doivent être déposées dans les lieux désignés à cet effet par les préfets.

Il s'agit donc, non seulement d'armes de guerre comme fusils, mousquetons, pistolets, revolvers, mitraillettes, grenades de quelque modèle que ce soit, mais encore des fusils et munitions de chasse dont la conservation n'est plus admise par la nouvelle réglementation.

Étiquetez soigneusement les armes remises qui vous seront rendues ultérieurement ainsi que les munitions.

Le délai expire le 14 décembre. Les autorisations antérieures ne sont plus valables. Les plus sévères sanctions, réclusion ou peine de mort, sont applicables. Les armes de collection ou inutilisables ne seront pas déclarées.

UNE NOUVELLE RECUPERATION DU PAPIER

PAR LES ENFANTS DES ECOLES
Une campagne de récupération du vieux papier par les enfants des écoles vient de s'ouvrir dans le département du Lot.

Les écoliers passeront à domicile collecter le vieux papier. Il est fait appel au bon vouloir de tous en vue d'assurer la parfaite réussite de cette récupération qui, à l'heure actuelle, est devenue une nécessité absolue.

Il y va de l'intérêt tant des particuliers que des collectivités car papier et carton neufs ne sont attribués à chaque département qu'en quantité proportionnelle à la quantité de vieux papiers livrés à la récupération.

En outre, cette collecte est animée par l'appât d'une formule originale qui laisse prévoir le plein succès de cette vaste opération. En effet, sur le prix de vente du vieux papier, une somme importante sera réservée au profit de dotation de tombola créée à l'intention des écoliers qui recevront un billet pour chaque fraction de 2 kg. de papier récupérés.

L'huile et l'essence

Les usagers ayant perçu de l'huile industrielle pour le 4^e trimestre 1942 sont invités à fournir pour le 10 décembre au S.D.R.P.P., 4, place du Marché à Cahors, leur demande de lubrifiant pour le 4^e trimestre 1943.

La distribution des tickets d'essence pour les usagers de Cahors et environs immédiats aura lieu le lundi 7 décembre et jours suivants de 9 heures à 12 heures.

Aux viticulteurs

Le Commissariat à la mobilisation des métaux non ferreux avise les viticulteurs du département que la campagne d'échange de vieux cuivre contre du sulfate de cuivre est en principe terminée. Toutefois les dépôts de cuivre seront encore reçus pendant quelques jours dans les maires.

Nous rappelons de nouveau que seuls ceux ayant obéi au devoir national de la mobilisation du cuivre seront pourvus de cuivre. — Le Contrôleur.

Les délais pour les demandes de cartes du combattant

De nouveaux délais viennent d'être accordés pour la présentation des demandes de cartes du combattant au titre des opérations de guerre antérieures à la guerre 1939-1940.

Les nouvelles dispositions prorogent le délai d'une période de six mois.

Ce même délai est porté à un an en ce qui concerne les territoires d'outre-mer relevant des Colonies ou des Affaires Étrangères, ainsi que pour les personnes résidant à l'étranger.

CAHORS

Aibas

Encore des vols. — Une tentative de vol a été perpétrée contre le cochon de Mme Vve Couallac à la Rivière-Basse. Des individus firent sauter le cadenas et assommèrent la bête croyant la réduire au silence. Mais le coup ne suffit pas et un voisin M. Cauzi, entendant la bête râler, se leva et dérangea les malfaiteurs qui prirent la fuite. Le cochon avait été sérieusement touché, mais au bout de quarante-huit heures il est revenu de cette blessure.

Dans le voisinage, il fut volé à la faveur de la nuit du linge que les métayers de Mme Bru avaient imprudemment laissé sur un écholier. On prit les objets en laine et des mouchoirs, mais on laissa un bourgeon et un pantalon qui auraient pu faire dépister les voleurs. Y a-t-il relation étroite entre ces deux vols ? C'est toujours possible. La gendarmerie de Luzech mène une enquête que nous souhaitons fructueuse après le nombre toujours croissant de vols ou de tentatives de vols qui se perpétrent dans cette région.

Montcuq

Foire du 4 décembre. — Cours pratiqués : Gros bœufs de travail, de 18.000 à 20.000 fr. ; attelages moyens, de 14.000 à 16.000 fr. ; vaches de travail, de 13.000 à 15.000 fr. ; génisses suitées, de 10.000 à 11.000 fr. ; taurillons, de 8.000 à 12.000 fr., le tout la paire ; vaches laitières, de 7.000 à 7.500 fr. l'une.

Suivant rendement : bœufs gras, de 400 à 525 fr. ; vaches grasses, de 275 à 450 fr., le tout les 50 kilos ; veaux, de 7,50 à 11 fr. 80 ; agneaux, de 10 à 12 fr. 50 ; moutons gras, de 10 à 12 fr., le tout le kilo, poids vif ; brebis d'élevage, de 500 à 550 fr. pièce ; Porcelets, de 800 à 1.500 fr. l'un suivant grosseur.

Au marché : œufs, 18 fr. la douzaine ; poules, poulet, canards, lapins domestiques vendus aux cours de la taxe.

Plants rustiques, de 200 à 300 fr., le tout le cent ; chènes truffiers, 2 fr. l'un. Prochaine foire le 31 décembre.

Parnac

Accident mortel. — M. Robert Delrieu, 29 ans, venant de prendre trois barriques d'eau, était monté sur la charrette un pied sur chaque brancard lorsque par suite de cahots dans un mauvais chemin il perdit l'équilibre et tomba entre le bœuf et la charrette. La bête effrayée fit des écarts et les roues brossèrent sur la poitrine du malheureux jeune homme qui est mort de ses graves blessures 48 heures après. Il laisse une veuve avec un jeune enfant et dans l'attente d'un autre bébé.

Les obsèques ont eu lieu dimanche à Cahors au milieu d'une grande assistance, venue de Parnac et des communes voisines, très émue par le grand malheur survenu dans la famille Delrieu si estimée. Nous adressons à toute la famille nos bien attristées condoléances.

FIGEAC

Figeac

Tribunal correctionnel. — A la dernière audience le tribunal a rendu son jugement concernant Albert Saporta, 46 ans, né en Grèce et sujet espagnol, ingénieur-chimiste à Autoire, inculpé de hausse illicite. Cette affaire a été défendue par M. Faugères. Après un jugement, fortement motivé, l'inculpé a été condamné à 3 mois de prison avec sursis et 20.000 fr. d'amende.

Vol de numéraire. — Millet, de Figeac, a soustrait 500 fr. à sa tante, mais il se trouve actuellement en Allemagne. M. Delmas, son défenseur, demande le renvoi (sine die) et l'obtient.

Acte de probité. — Nous pensons devoir signaler un acte de probité qui sort de l'ordinaire, à l'actif du jeune Jean Viard, âgé de 18 ans, de Cantemerle, qui, ayant trouvé des tickets d'alimentation, s'est empressé d'aller les déposer au commissariat de police où la personne qui les a perdus sera heureuse de les retrouver. Nos félicitations à cet honnête garçon.

Nécrologies. — Dimanche ont été célébrés au milieu d'une grosse affluente les obsèques de Mme Vve Lavergne, 76 ans, belle-mère de M. Bru, mutilé de guerre de 1914-1918. A sa famille nos sincères condoléances.

Mercredi 25 novembre ont eu lieu avec le concours d'une grosse affluente les obsèques de M. Cluzel, grand mutilé de guerre de 1914-1918, chevalier de la Légion d'honneur, médaillé militaire, plusieurs magnifiques citations, croix de guerre, décédé à 51 ans. A la famille, aux amis et

MA BONNE ÉTOILE

PAR
CONCORDIA MERREL
N° 45

CHAPITRE XVI

Un matin, James Desmond crut entendre, en passant devant la chambre de Stella, un bruit étouffé de sanglots... Il ouvrit doucement la porte et surprit sa pupille, la tête enfouie dans ses oreillers et pleurant à chaudes larmes. Desmond s'approcha sur la pointe des pieds et appela Stella par son nom... Cello-ci se releva d'un bon et s'efforça en vain de prouver à son tuteur qu'elle ne pleurerait pas et qu'elle n'avait aucune envie de pleurer ; mais ses yeux gonflés, ses joues marbrées et encore humides démentaient ces protestations.

— Ma petite fille ! s'écria Desmond. Qu'est-ce qui t'est passé ?

— Il n'y a rien du tout ! déclara Stella. Je pleure... pour me distraire !

— Ne me raconte pas de balivernes, ma chérie. C'est pas dans ta nature de te laisser aller à une crise de larmes, sans raison sérieuse...

Stella ne se sentait pas le courage de révéler à qui que ce soit la tragique alternative où elle se débattait : c'est à peine si elle osait se l'avouer à elle-même. Elle persista donc à affirmer qu'elle n'avait aucun motif d'être malheureuse. Devant l'inutilité de ses efforts, Desmond n'insista pas, mais il saisit le premier pré-

camarades du défunt nous présentons nos sincères condoléances.

Prisonniers rapatriés au titre de la relève. — Deux de nos compatriotes prisonniers de guerre, MM. Lucien Maréchal, Antonin Noël, sont arrivés au titre de la relève. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Saint-Céré

Mort subite. — Samedi soir M. C. Puech, de la Pièce-Longue, est décédé subitement à l'âge de 46 ans, sans que rien ne fit prévoir une fin aussi prématurée. Le défunt qui jouissait de l'estime générale laissera d'unanimes regrets. A toute sa famille, nous adressons nos sincères condoléances.

Au Foyer municipal. — Aujourd'hui mercredi 9 décembre les tournées Paris-Marseille donneront une représentation avec un programme unique exécuté par des artistes du théâtre de P.A.B.C. de Paris, Rideau à 21 heures.

Epreuves. — Une montre en or a été trouvée le jour de la foire par Mme Lagarrigue qui s'est empressée de la remettre à la mairie de notre ville où la propriétaire pourra la réclamer.

Les autobus. — Le public est informé que le service d'autobus de St-Céré à Labastide-Murat via Gramat est momentanément interrompu.

L'intestin doit être surveillé

Votre santé et votre humeur dépendent de la ponctualité de votre intestin. Si elle est en défaut un seul jour, prenez le soir même un comprimé Vichybol. Ce laxatif doux procure des évacuations régulières, sans fatigue ni coliques. Ttes Phies ; 8 fr. 20 la boîte de Vichybol.

GOURDON

Gramat

Foire. — Notre foire du 6 décembre a été de moyenne importance ; un assez grand nombre d'animaux de toutes natures garnissaient les divers foirails. Voici quelques cours pratiqués : Bœufs d'attelage de 18.000 à 19.000 fr., bœufs moyens de 12.000 à 14.000 fr., bourreux d'Auvergne de 6.000 à 8.000 fr., le tout la paire. Moutons d'élevage 300 fr. la pièce, agneaux de boucherie vendus à la taxe, brebis mères accompagnées de deux agneaux 700 fr. la pièce, petits porcelets de 700 à 800 fr. selon grosseur et qualité.

Mercuriale : Apport de légumes de saison vite enlevés, pas d'oies grasses ni de foies gras. Prochaine foire le 31 décembre.

Cinéma Olympia. — Samedi 12 décembre à 21 h. : « Chèque au porteur » avec un bon complément et actualités françaises.

Service pharmaceutique. — Le service de garde des pharmacies de notre ville sera assuré le dimanche 13 décembre par la pharmacie Decros, place de la Halle.

Soirée de gala. — Dimanche 13 décembre, à 20 h. 30 très précises, à la Salle des Fêtes, aura lieu une grande soirée de gala organisée par la jeunesse gramatoise, au profit du Secours National (campagne d'hiver) et des prisonniers locaux, sous le patronage de la municipalité.

Un programme de choix a été élaboré : chœur en patois et pièce en 4 actes : *Le Bonheur du Jour* (d'Edmond Guiraud) donnés avec le concours de Mlles Denise et Andrée Adjié, Irène Kieffer, Nicole Bergougnoux, Suzanne Frayse et de MM. Guy Borridon, Ph. Desjeux, Lucien Cayrel, Villanova, Bazalgues et Roger Laval. Nous sommes persuadés qu'une foule nombreuse viendra une fois de plus applaudir nos artistes locaux.

La bonne tisane

C'est la tisane Vichyfloré. Cette délicieuse tisane à base de plantes diurétiques, laxatives, associées au sel Vichy-Etat est un trésor pour la santé de la femme. Dose : une tasse après le dîner. Vichyfloré : 10 fr. 20, ttes Phies.

REMERCIEMENTS

Les familles COLIN, BEAURELLES remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion du décès de

Madame Veuve Jean COLIN

leur bien regrettée mère et grand-mère.

Crises de sciaticque vite arrêtées

Pour faire céder la sciaticque, avec ses élanements en coup de poignard, il faut un remède énergique. Le Gandol, avec ses trois puissants calmants, apaise très vite la douleur. De plus, il active l'élimination de l'acide urique. Soulagement rapide et durable assuré dans toutes les formes de rhumatismes. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors : 16 fr. 80 la boîte de 20 cachets Gandol.

ÉCHANGE CUIVRE-VIN

C'est du 15 au 31 Décembre inclus

(dimanches compris, Noël excepté), qu'aura lieu la collecte des métaux cuivreux (cuivre, bronze, laiton, mallechor) dans les localités ci-après : Cahors, Gourdon, Figeac.

La liste des centres de collecte — ouverts sans interruption de 9 heures à 17 heures — est indiquée par les affiches administratives apposées sur tous les bâtiments publics, en particulier à la Mairie.

Il est rappelé que seuls les objets ménagers, en métal cuivreux, seront acceptés et qu'il sera remis pour chaque tranche de 200 grammes de métal un « Bon » pour 1 litre de vin à prendre immédiatement et gratuitement, chez n'importe quel détaillant en vin des villes de collecte, jusqu'au 10 janvier 1943, dernier délai (se munir de réceptifs).

Le cuivre ainsi ramassé permettra de fabriquer, en 1943, le sulfate de cuivre qui fait actuellement défaut et dont les viticulteurs ont absolument besoin pour lutter contre les maladies cryptogamiques. La participation de tous à cette collecte est indispensable à la sauvegarde du vignoble français qui constitue l'un des éléments les plus importants de notre patrimoine national.

AVIS DE NEUVAINES

Madame ORLIAC, Madame et Monsieur Bernard LACAZE, Monsieur le Docteur Pierre ORLIAC, Madame ALBUGUES et tous les autres parents ont l'honneur d'informer leurs amis et connaissances qu'une messe de neuvaine sera dite en l'Eglise Cathédrale le vendredi 11 courant à 8 h. 30 pour le repos de l'âme de

Monsieur Paul ORLIAC

AVIS DE DECES

Monsieur et Madame DAUDET née ESPÉRET, Monsieur et Madame COMBARIU et leurs enfants, les familles ESPÉRET, FAYRET (de Vers), et tous les autres parents et alliés vous font part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jean-Louis ESPÉRET

leur père, grand-père et cousin, décédé le 7 décembre dans sa 80^e année. La levée du corps a eu lieu le mercredi 9 décembre 1, rue Clemenceau. L'inhumation a eu lieu à Vers.

AVIS DE DECES

Mme Vve Jules TESQUET, M. et Mme Louis COUDERC (née TESQUET) et leurs enfants, Mlle Odette TESQUET et tous les autres parents et alliés ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jules TESQUET

leur époux, père et grand-père, décédé en son domicile, 19, rue du Portail-Alban, à l'âge de 75 ans, muni des sacrements de l'Eglise. La levée du corps aura lieu jeudi 10 décembre à 9 h. 30. L'inhumation aura lieu à Labéraud à 10 heures. N'i fleurs ni couronnes.

PETITES ANNONCES

Institutrice donne LEÇONS jusqu'au niveau Brevet Élémentaire, Français et Math. Ecrite au Journal.

Cause surmenage désire m'adopter MONSIEUR, 30 à 40 ans, pour visiter clientèle campagne. Frais de route, commission, mise au courant, vélo indispensable. Ecrite au Bureau du Journal (Visa N° 40).

Cherche à louer ou à acheter PROPRIÉTÉ. Ecrite : M. Zarrazini, Bureau du Journal.

A vendre TABLE SALLE A MANGER Henri II chêne ciré, 6 chaises cuir assorties, cuisinière à gaz, canapé lit. Haen, 3, rue des Capucins, de 11 heures à 14 heures.

A vendre TERRAIN dans l'île, en bloc ou en parcelles. S'adresser à M. Girma, Ile de Cabessut.

On demande PERSONNE ACTIVE pour cuisine restaurant et marché. Bons gages, nourrie, non couchée. Sérieuses références exigées. S'adresser au Journal.

Il a été perdu dimanche, rue Nationale, un PETIT SAC pochette en cuir noir avec motif japonais. Prière de le rapporter, 34, rue Nationale.

S. N. C. F.

CONVERSION D'OBLIGATIONS DES GRANDS RESEAUX DE CHEMINS DE FER EMISSION D'OBLIGATIONS S. N. C. F.

A partir du 7 décembre 1942, la S.N.C.F. procède en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1942 et de l'arrêté du 2 décembre 1942 (J. O. du 4 décembre 1942) à la conversion des obligations 6 % anciennes des Grands Réseaux de Chemins de fer et 6 % type 1921, tranche A, de la Compagnie P.L.M.

Les titres de ces emprunts seront échangés, nominal pour nominal, contre des obligations S.N.C.F. 3 1/2 % 1943, nettes de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, coupons janvier-juillet, amortissables jusqu'au 1^{er} janvier 1983.

Ces obligations sont émises au prix de 910 fr. par 1.000 fr. nominal, jouissance du 1^{er} janvier 1943.

La soule, égale à la différence entre le prix net de remboursement des titres convertis, majoré des intérêts courus au 1^{er} janvier 1943, et le prix d'émission des nouveaux titres, sera payée aux porteurs.

Les opérations de conversion sont reçues aux guichets de la S.N.C.F., domiciliés à cet effet 18, rue de Dunkerque, à Paris, aux guichets des Comptables du Trésor et des principaux Etablissements de crédit.

Les obligataires qui désiraient obtenir le remboursement de leurs titres devaient déposer leur demande, accompagnée des titres eux-mêmes, entre le 7 et le 19 décembre inclus, aux guichets de la S.N.C.F. (pour Paris, 18, rue de Dunkerque). Les titres ainsi déposés seront remboursés à partir du 1^{er} janvier 1943.

La S.N.C.F. procède, également à partir du 7 décembre 1942, à une émission en numéraire d'obligations 3 1/2 % 1943 aux conditions indiquées plus haut. Cette émission sera close sans préavis.

Notice publiée au B. A. L. O. du 7 décembre 1942

ETUDE DE M° DAVEZAC

Notaire à Puy-l'Évêque

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par M° DAVEZAC, Notaire à Puy-l'Évêque, le 17 novembre 1942, enregistré à Puy-l'Évêque le 19 novembre 1942, F° 81, C° 81,

M. LESPINARD Charles, photographe, domicilié à Puy-l'Évêque (Lot),

A vendu à M. GRELY Paul, photographe, et à Mme ANDRAL Marthe, son épouse, domiciliés à Puy-l'Évêque.

Un fonds de commerce de photographie et T.S.F., exploité par lui à Puy-l'Évêque, connu sous le nom de « Photographie Lespinaud ».

La prise de possession a été fixée au jour de l'acte.

Cette vente a été publiée au « Bulletin Officiel » des ventes et cessions de fonds de commerce le cinq décembre mil neuf cent quarante-deux.

Les oppositions devront être faites à peine de forclusion dans les dix jours de la présente insertion à Puy-l'Évêque, en l'étude de M° DAVEZAC, Notaire.

Cette insertion faite en renouvellement de celle parue dans le même journal le deux décembre dernier.

Pour deuxième avis : DAVEZAC.

ETUDE DE M° DAVEZAC

Notaire à Puy-l'Évêque

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par M° DAVEZAC, Notaire à Puy-l'Évêque, le 24 novembre 1942, enregistré à Puy-l'Évêque le 24 novembre 1942, F° 82, C° 491,

M. LAUGA Jean, courtier en immeubles, domicilié à Puy-l'Évêque (Lot),

A vendu à M. COLETTE Maurice, sans profession, domicilié à Grézels (Lot),

Un fonds de commerce ayant pour objet la vente, l'achat et la grérance d'immeubles et fonds de commerce, exploité par lui à Puy-l'Évêque, connu sous le nom de « Cabinet Lauga ».

La prise de possession a été fixée au jour de l'acte.

Les oppositions devront être faites à peine de forclusion dans les dix jours de la présente insertion à Puy-l'Évêque, en l'étude de M° DAVEZAC, Notaire.

Cette insertion faite en renouvellement de celle parue dans le même journal le deux décembre dernier, et publiée au « Bulletin Officiel » des ventes et cessions de fonds de commerce, le cinq décembre dernier.

Pour deuxième avis : DAVEZAC.

ETUDE DE M° Jean FABRE

Notaire à Cahors

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant contrat reçu par M° Jean FABRE, notaire à Cahors, le vingt-cinq novembre mil neuf cent quarante-deux, enregistré à Cahors le deux décembre 1942, Vol. 785, Folio 11, C° 55, Mme Marguerite GOULOUËS, épicière, veuve en premières noces de M. François FOURÉS, et épouse en secondes noces de M. Jean RESTE, avec qui elle demeure à Cahors, rue Wilson, n° 38 ; M. Jean et Mlle Madeleine FOURÉS ont vendu à M. Jean-Marie-Léopold DESJAMMES, employé de commerce, demeurant à Cahors, époux de Mme Irène-Marie MARTIN, un fonds de commerce d'épicerie au détail, légumes et fruits, mercerie au détail, vins au détail, exploité à Cahors, 7, rue Anatole-France, par Mme RESTE, comprenant le nom commercial, l'enseigne, la clientèle et l'achalandage, les objets mobiliers et matériel servant à l'exploitation et la marchandise en magasin. La prise de possession a eu lieu le seize novembre mil neuf cent quarante-deux.

Les oppositions seront reçues dans les vingt jours de l'insertion qui renouvellera la présente à Cahors, en l'étude de M° FABRE, notaire, 2, rue J.-F. Caviole.

Pour premier avis : J. FABRE.

ETUDE DE M° Henri MELLAC

Notaire à Cahors

83, Boulevard Gambetta, 83

Suivant acte reçu par M° Henri MELLAC, Notaire à Cahors, le 30 novembre 1942, enregistré à Cahors (AC) le 3 décembre 1942, V° 785 bis, F° 11, N° 65, Mme Marie-Rachel DELBREIL, négociante, veuve de M. Simon FOURESTIE, demeurant à Cahors, rue Daurade, N° 6, a vendu à Mme Juliette-Marie-Louise ROZE, sans profession, épouse de M. Louis-Emile BORREDON, demeurant à Grézels (Lot), un fonds de commerce de beurre, fromages, fruits et légumes qu'elle exploitait à Cahors, sur la place du Marché, comprenant la clientèle, l'achalandage, l'inscription catégorie F au Groupe-ment professionnel laitier du Lot, le droit à la place, l'inscription de détailant des fruits et légumes et le matériel.

L'entrée en jouissance a eu lieu le 1^{er} décembre 1942.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les vingt jours de la seconde insertion en l'étude de M° MELLAC, Notaire à Cahors, domicile élu.

Pour première insertion : Henri MELLAC.

Imp. COUESLANT. Le co-gérant : PARAZINES. U.O. 3126, 8-12-42.

Imp. COUESLANT. Le co-gérant : PARAZINES. U.O. 3126, 8-12-42.

ses, mais Stella et son compagnon dirent qu'ils préféreraient rester debout... « Tiens ! se dit Daniel, il y a de l'orage dans l'air ! »

(à suivre.)

Le qu'il faut savoir des BONS DU TRÉSOR

- Ils vous permettent de tirer profit de tout l'argent liquide dont vous n'avez pas immédiatement besoin.
- Les échéances sont à 6 mois, 1 an, 2 ans.
- Les coupures sont de 1.000 francs, 5.000, 10.000 et au-dessus.
- L'intérêt payé d'avance, est de 1,75 % pour un Bon à 6 mois, 2,25 % pour un Bon à 1 an, 2,50 % pour un Bon à 2 ans.
- Les Bons sont délivrés au porteur ou à ordre.
- VOUS TROUVEREZ DES BONS : dans les Caisés Publiques et les Banques, chez les Agents de change et les Notaires, et auprès des Caisés d'Épargne.